

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3794

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Echanges internationaux pour le développement et la coopération (ECIDEC) pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, M. Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3794**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Echanges internationaux pour le développement et la coopération (ECIDEC) pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Echanges internationaux pour le développement et la coopération (ECIDEC) est une association régie par la loi 1901, sans but lucratif, créée en 1992 par des membres engagés sur les questions de citoyenneté et de solidarité internationale. L'association ECIDEC accompagne la mise en œuvre de projets par les plus démunis dans leur volonté d'insertion économique par l'accès au microcrédit et à la formation. Son action se développe dans le cadre de la coopération nord-sud et s'appuie sur les acteurs locaux impliqués dans le développement économique.

Le microcrédit crée un effet levier pour les activités générées par des populations très défavorisées des pays en développement, n'ayant pas accès aux prêts classiques, en leur permettant de s'inscrire dans une dynamique de projet et d'activité afin de sortir de la spirale de la grande pauvreté.

L'association ECIDEC intervient principalement en Afrique de l'ouest (en particulier au Bénin) où chaque programme de microcrédit est accompagné d'une formation obligatoire auprès des bénéficiaires afin de les aider à sortir de leur grande pauvreté et à gérer leur crédit : écriture, calcul, droit, gestion, hygiène, production artisanale. L'association ECIDEC intervient aussi en France, essentiellement dans le cadre d'actions de sensibilisation aux finances solidaires et à la solidarité internationale. L'association ECIDEC organise à ce titre des conférences et des ateliers lors de la semaine de la solidarité et de la semaine des finances solidaires auprès de l'association Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP). L'association ECIDEC intervient également dans des établissements d'enseignement supérieur afin de promouvoir la finance solidaire et la microfinance.

a) - Objectifs

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine développe une politique de solidarité internationale s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale de l'agglomération. Relier la politique de solidarité internationale de la Communauté urbaine aux acteurs locaux du territoire permet à la fois de mieux informer la population sur les actions de coopération et de les impliquer dans nos programmes de coopération.

Face à la demande croissante de ses villes partenaires de soutenir des actions de développement économique, la Communauté urbaine souhaite renforcer la coopération économique dans ses programmes de coopération décentralisée. L'appui aux secteurs économiques par le microcrédit constitue l'une des réponses concrètes à proposer aux villes partenaires pour lutter contre la pauvreté et accompagner les dynamiques de développement local.

b) - Bilan

Le forum de la microfinance a été créé en 2008. Cet événement est né d'un partenariat entre 2 associations lyonnaises, ECIDEC et Horizons partagés, afin de mettre en œuvre un espace d'échanges et de partages d'expériences pour les acteurs rhônalpins de la microfinance, de la solidarité internationale et de l'économie sociale et solidaire (professionnels, chercheurs, étudiants).

La 1ère édition du forum de la microfinance a été organisée à Lyon, en 2008, par l'association Horizons partagés sur le thème de "la microfinance, outil de développement local". Les 3 éditions suivantes, en 2010, 2011 et 2012, organisées par l'association Arcenciel et des étudiants de Sciences-Po Lyon, ont permis d'asseoir la notoriété de cette manifestation. En 2012, la 4° édition traitait de l'entrepreneuriat social autour du thème "réorienter le financement et le fonctionnement à but social".

c) - Programme d'actions pour l'année 2013 et plan de financement prévisionnel

L'association ECIDEC organise le 5° forum de la microfinance rhônalpin ayant pour thème "la microfinance reste-t-elle un outil efficace de lutte contre les inégalités ?" en présentant ses spécificités et ses atouts pour répondre aux objectifs du millénaire pour le développement. Ce forum est préparé en collaboration avec les associations Resacoop et XETIC, l'Ecole supérieure de commerce 3A, la Croix-Rouge française, Handicap international, Entrepreneurs du monde, etc. Près de 200 participants sont attendus pour cette édition 2013.

Ce forum se déroulera le 11 avril 2013, de 8 h 30 à 17 h 30 à l'Hôtel de Communauté et a pour objectif de créer un espace d'échanges et de partages d'expériences pour les acteurs rhônalpins de la microfinance, de la solidarité internationale et de l'économie sociale et solidaire. Le programme de la journée s'articule autour :

- d'une séance plénière : "La microfinance est-elle un moyen efficace pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ?",
- de 6 ateliers thématiques avec des structures rhônalpines et nationales spécialisées dans la microfinance,
- de temps d'échanges entre les participants,
- d'une séance de restitution des ateliers et de conclusion.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations de solidarité internationale dont les actions s'inscrivent dans les objectifs du millénaire de lutte contre la pauvreté (développement humain, social et économique des pays les plus pauvres) la Communauté urbaine propose de soutenir l'action de l'association ECIDEC.

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
charges de personnel	10 050 €	Région Rhône-Alpes	5 000 €
honoraires	1 500 €	Communauté urbaine de Lyon	4 000 €
communication	4 000 €	Crédit coopératif/La Nef	4 000 €
déplacements	2 000 €	autres produits	4 550 €
Total	17 550 €	Total	17 550 €

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association ECIDEC dans le cadre de l'organisation du 5° forum de la microfinance qui se déroulera à Lyon le 11 avril 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au profit de l'association Echanges internationaux pour le développement et la coopération (ECIDEC) dans le cadre de l'organisation du 5° forum de la microfinance qui se déroulera à Lyon le 11 avril 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ECIDEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.